Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 9

Artikel: Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269783

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jamais trop tôt pour se marier?

Chaque année, des jeunes gens mineurs s'adressent au Département de justice et police pour obtenir l'autorisation de contracter mariage. Chaque demande fait l'objet d'une enquête et, pour le canton de Vaud, c'est le Service de l'enfance qui donne son préavis.

Les mariages conclus de cette façon sont-ils heureux malgré les conditions précaires dans lesquelles ils ont débuté ? Que pensent aujourd'hui ces couples de leur expérience du mariage précoce ?

Telles sont certaines des questions qu'a étudiées Mlle Marguerite Long, dans un travail de diplôme présenté à l'Ecole d'études sociales de Genève : « Quelques aspects de l'émancipation matrimoniale dans le canton de Vaud. Enquête sur cinquante-six couples qui ont sollicité une autorisation de mariage durant les années 1945 à 1956. »

De l'excellent travail de Mlle Long, nous reproduisons ici certains passages qui portent sur l'aspect psychologique et social.

Méthode de travail

Avec l'aide des intéressés, nous avons cherché à savoir si leur jeunesse et si leur manque de maturité étaient un handicap pour la création d'unions solides et heureuses. Partant de cette expérience, nous nous sommes demandé comment nous pourrions éviter de trop nombreux échecs, puisque, malgré les réserves faites, ces jeunes fondaient quand même un foyer.

Les couples choisis avaient tous de trois à quatorze ans de vie conjugale.

Quels ont été les motifs cités par les 56 requérants ?

28 ont invoqué la grossesse de la fiancée ;
8 l'existence d'un enfant ;
20 ont donné des raisons diverses : situation professionnelle du fiancé ou de la fiancée qui nécessite l'installation dans une autre ville, collaboration du futur conjoint nécessaire pour l'exploitation d'un commerce ou d'un domaine agricole, raisons de famille, décès des parents d'un des fiancés, enfin, dans un cas, des fiancés désirant s'expatrier:

Quel a été le nombre des autorisations accordées ?

Le gouvernement vaudois a autorisé 48 mariages sur les 56 requêtes. Dans 38 cas, le Service de l'enfance avait fourni un préavis favorable, dans 10 cas par contre, il donnait un avis négatif mais le gouvernement n'en tint pas compte (dans 3 cas d'entre eux, il avait vu juste). 9 couples sur ces 48 ont divorcé par la suite.

En étudiant le milieu familial, la profession, la situation économique des conjoints au moment de leurs requêtes, puis après quelques années de mariage, nous avons constaté que les intéressés appartiennent à la classe laborieuse et modeste. La majorité des fiancés a pourtant une formation professionnelle au moment du mariage, mais trois sont encore en apprentissage ; ils le mènent à chef. Pour la plupart, la situation professionnelle s'est améliorée au cours des années. Nous constatons donc que le mariage précoce, dans ces cas, ne porte pas préjudice à la profession de l'époux. Il peut même être un stimulant et un moyen de stabilisation dans ce domaine. Cependant, la situation économique de ces jeunes ménages rend obligatoire le travail de la femme durant les premières années du mariage tout au moins. Mais la formation professionnelle de celle-ci est nettement insuffisante (7 fiancées seulement sur 56 ont un métier). En ayant un métier, ces jeunes femmes auraient eu des emplois mieux rétribués, ce qui contribuerait à améliorer plus rapidement la situation financière du ménage et permettrait peut-être aux époux de limiter le nombre d'années de travail.

Etant donné le jeune âge actuel des enfants nés de ces unions, il n'est pas encore possible de savoir si le mariage précoce des parents et les conditions de vie faites aux enfants ont eu des répercussions sur leur développement ou leur comportement. Disons cependant que 10 d'entre eux ont passé les premiers mois de leur existence chez une grand-mère ou une parente ; plusieurs étaient repris le soir par leur mère. Au moment de notre enquête, 8 enfants étaient placés, 4 en raison du divorce de leurs parents, un à cause d'une infirmité et 3 momentanément pour des raisons sociales.

D'après les époux entendus, les principales difficultés rencontrées au début de leur union ont été d'ordre financier. A celles-ci se sont greffés des conflits avec les beaux-parents (précisons que parmi nos couples, plusieurs sont de jeunes agriculteurs obligés de vivre dans la ferme familiale), puis des difficultés de caractère et d'adaptation dues à la jeunesse et au manque de maturité des conjoints.

En règle générale, les époux signalent un cap difficile à passer au bout de la 6me année de mariage. L'épouse, partiellement libérée de l'enfant qui va à l'école, ou bien reste à la maison et envie la liberté dont jouissent ses amies célibataires, ou bien, pressée de gagner un peu d'argent, recommence à travailler et a moins d'intérêt pour son foyer. Le mari, de son côté, s'il est le conjoint mineur, regrettera de n'avoir pu faire ce qu'il appelle sa « vie de garçon ».

Par contre, dans les unions où le mari est sensiblement plus âgé que sa femme, une certaine stabilité est assurée. Les épouses disent apprécier la sécurité que donne la maturité de leur conjoint et retrouvent en lui l'élément paternel qui leur a généralement manqué dans leur enfance. En effet, dans presque tous les cas, la jeune fille qui avait épousé un homme de plusieurs années son aîné, avait été privée de père dans son enfance : parents divorcés, orpheline, enfant placée. Tous ces ménages, à une exception près, évoluent favorablement.

En pensant au problème de l'émancipation matrimoniale avec un certain recul, les couples entendus déclarent que — forts des expériences faites — s'ils l'avaient pu, ils auraient préféré retarder leur mariage. Les fiancés qui n'attendaient pas d'enfant au moment de leur union sont encore plus catégoriques et déclarent, qu'à leur avis, l'autorisation de mariage ne devrait pas être accordée s'il n'y a pas de grossesse.

Les couples estiment que l'âge minimum pour le mariage est fixé suffisamment bas. Ils se montrent plus stricts encore que l'autorité en suggérant que le jeune homme mineur ne devrait pas être autorisé à se marier, et à plus forte raison les futurs couples dont les deux fiancés n'ont pas encore atteint leur majorité.

Au cours de notre enquête, nous avons eu plusieurs exemples de jeunes ménages qui ont fait les mêmes mauvaises expériences que leurs parents, ceci par manque d'information et de préparation. Nous devons malheureusement reconnaître que dans bien des cas, les parents n'ont pas laissé à leurs enfants l'image de l'unité du couple et ceux-ci, à leur tour, se sont souvent montrés incapables de réaliser cette unité.

A la suite de la démission des parents et de la famille, c'est à la société qu'il appartiendrait de remédier à cette défaillance. Devant cette évidence, nous devons nous demander quels moyens celle-ci devrait utiliser pour faire œuvre préventive, ceci en raison de l'augmentation des mariages précoces.

A notre avis, c'est par une meilleure préparation des jeunes gens et des jeunes filles au mariage, mais aussi à la vie en général qu'il sera possible d'éviter de trop nombreux échecs parmi ces jeunes couples. Malheureusement, en Suisse et dans le canton de Vaud, il n'y a eu, jusqu'à présent, que fort peu de réalisations sur le plan pratique. (Signalons cependant des cours pour fiancés organisés à Crêt Bérard. Les efforts restent toutefois très dispersés, et ces cours sont loin d'atteindre une majorité de jeunes).

Sans nous étendre sur les différents moyens de préparation au mariage tels qu'ils sont utilisés dans certains pays, nous en mentionnerons cependant quelques-uns :

1. Une meilleure formation de la personnalité des enfants par l'école ;

2. Un plus grand développement de l'école des parents dont l'un des buts serait d'amener les participants à prendre mieux conscience de leurs responsabilités face aux problèmes du mariage des générations futures ;

3. Une meilleure formation de la personnalité des jeunes par le développement des groupes de jeunesse mixtes, exigeant une participation active de leurs membres, tant sur le plan théorique que pratique ;

4. L'extension de cours aux fiancés traitant des différents aspects du mariage ;

5. La création ou le développement de consultations prénuptiales qui seraient à la disposition des fiancés ayant certains problèmes à résoudre. Ce service de consultations prénuptiales devrait être formé de collaborateurs spécialisés dans différents domaines : gynécologie, psychiatrie, droit, cure d'âme, service social ;

6. Un tel service devrait en outre être à la disposition de l'autorité cantonale pour recevoir les fiancés mineurs qui sollicitent une autorisation et pourrait ainsi fournir à l'autorité requérante un préavis sur la base d'une étude complète du futur couple ;

7. Ce service pourrait rester à la disposition des jeunes mariés désireux de trouver appui et conseils pour surmonter leurs difficultés conjugales.

Un grand chemin reste encore à faire dans le domaine de la préparation au mariage et tout spécialement de celle des fiancés mineurs. Par ce travail, nous souhaitons avoir rendu nos auditeurs attentifs à l'importance des problèmes qui se posent aux jeunes couples au moment où ils fondent un foyer. Contrairement à ce que pensent certaines personnes, les jeunes s'engagent dans la voie du mariage avec autant d'idéalisme qu'autrefois. Mais les difficultés nées de la vie moderne rendent cet idéal plus vulnérable. C'est pourquoi nous devons les aider à utiliser et à consolider cet idéal pour construire un foyer prêt à affronter la vie moderne d'une manière réaliste.

Tout pour le bureau

BAUMANN-JEANNERET
49 RUE DU STAND - 3 Bd. GEORGES-FAVON
PAPETERIE GENÈVE
Tél. (022) 24 22 10

Exposition permanente de meubles et machines de bureau

Comment travailler en groupe

(Suite de la page 1)

Lorsque les membres du groupe ont bien compris les rôles, avec leur position respective, la situation dramatique peut être reprise avec les changements proposés par le groupe. Les mêmes personnes reprendront leur rôle d'avant et il sera intéressant de voir comment les sentiments sont interprétés diversement. On peut aussi intervertir les rôles. Cette redistribution aide bien à comprendre le point de vue de quelqu'un d'autre. On peut encore demander à d'autres membres des trois groupes de jouer les personnages. Après avoir joué ainsi plusieurs fois cette situation, ils auront le sentiment d'avoir trouvé le vrai problème et souvent avec sa solution.

Avantage de cette technique : **attirer l'attention d'une manière un peu dramatique sur des problèmes qui éveillent des émotions fortes.**

Donner à chaque joueur une chance de se mettre dans la peau d'un autre personnage et d'agir, pendant quelques instants, avec un point de vue autre que le sien.

Le groupe jugera les différentes solutions pour un même problème et retiendra la meilleure.

Voici donc deux autres méthodes pour tenir un groupe en mains dans une discussion. Une nouvelle technique paraît toujours très dynamique. Les Américains adoptent la nouveauté avec l'enthousiasme qui les caractérise, cependant n'auraient-il pas tendance à abandonner les bonnes vieilles méthodes qui, pourtant, ont fait leurs preuves ? Il ne faut pas oublier que le secret d'une bonne réunion n'est pas dans la nouveauté de la formule, mais dans le choix même d'une formule bien appliquée qui fera ressortir au maximum la solution d'un problème, ou donnera des idées variées et originales. Une directrice attentive et qui connaît bien son métier de directrice étudiera d'abord avec soin le but de la discussion, puis cherchera la méthode appropriée la plus efficace pour obtenir un maximum de rendement, tout en amusant son groupe. Le choix de la méthode doit donc être judicieusement fait.

Jeanne-Alix Bulté

A consulter sur ce sujet l'excellente brochure éditée par le Congrès national des parents (USA), « New hope for audiences ».

Nouvelles féministes

VAUD

Association vaudoise des citoyennes

L'Association vaudoise des citoyennes a tenu, le 10 juin, à Bex, son assemblée générale, très réussie, très fréquentée, très intéressante. Les Bellerines avaient préparé à leurs sœurs une amicale réception et des fleurs bleues et blanches ornaient la salle à manger de l'hôtel Central, où Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz), présidente, put saluer la présence de MM. H. Desarzens, syndic de Bex, et Dr Chollet, député, moins farouchement antiféministe qu'il y a deux ans. Mme Girard se réjouit de citer l'activité de 21 conseillères communales dans 15 communes, d'une conseillère municipale, de six vice-présidentes de conseils généraux, d'une secrétaire de conseil communal, à Bex justement, Mlle Catherine Mercier. Si la participation des femmes est modeste dans les votations, elle sera certainement accrue pour les élections de cet automne ; les Vaudoises, les Neuchâteloises, les Genevoises se préoccupent d'améliorer cette participation par des cours d'instruction civique, des tracts ; plus les femmes seront associées à notre vie publique, plus elles s'y intéresseront ; il convient donc que les partis politiques fassent appel à leur bonne volonté, aussi bien comme commissaires cantonales, communales, que comme membres des conseils législatifs.

Mme Jaquier, avec humour, évoqua la vie active de la section de Bex, fondée sitôt après la votation du 1er février 1959 ; à côté de la secrétaire du Conseil communal, on trouve à Bex une secrétaire du Parti radical, une caissière du PAI et deux femmes dans le comité du Parti socialiste.

Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne, présenta ensuite un exposé lucide et clairvoyant sur le rôle des partis politiques dans une démocratie, à l'intention de trop de femmes qui craignent d'adhérer à un parti politique, comme si on y perdait sa liberté. Elles craignent l'embrigadement, alors qu'il n'y a pas embrigadement, chacun, chacune gardant sa liberté de pensée, d'expression, d'action. Le parti est un rouage nécessaire, c'est une des manifestations de la liberté, il n'y a pas de partis dans les dictatures ! Il est nécessaire pour l'organisation et l'aboutissement des élections ; l'opposition d'un parti est nécessaire à un gouvernement, afin de le contrôler. Les partis jouent un rôle constructif quand ils contrôlent, modifient, améliorent les lois et les institutions. Le citoyen isolé ne peut rien ; dans son parti, il prend de la force, de l'influence : il fait son éducation civique.

La création d'un parti féminin ? C'est une utopie ; les citoyens d'un côté, les citoyennes de l'autre, ce serait consacrer un fossé entre les deux sexes, alors qu'il faut s'unir et travailler d'un même cœur et d'une même bonne volonté pour le bien commun. Renoncer à adhérer à un parti, c'est augmenter cette apathie, cette indifférence qui sont une des plaies de notre temps. La démocratie exige la participation de tous, chacun travaillant librement dans le parti de son choix, en se montrant respectueux de l'opinion d'autrui.

Une intéressante discussion suivit : Mme Nobs (Vevey), secrétaire, exprimant sa répugnance à appartenir à un parti ; Mmes Mages (libérale, La Tour-de-Peilz) et Groux-Meylan (radicale, Grandson), disant avec quel plaisir elles siègent dans leur Conseil communal respectif, où elles ont été bien accueillies et où elles savent qu'elles font un travail utile.

Le matin, les féministes ont visité le trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice. Elles furent rejointes, dans l'après-midi, par Mlle R. de Sépibus, présidente de la section valaisanne, qui eut des paroles aimables pour les Vaudoises et pour celles qui contribuèrent à secouer les Valaisannes.

S. B.

SUISSE

Dans notre dernier numéro (page 4, col. 4, « A Bâle »), une erreur de traduction a privé nos sœurs bâloises d'un droit politique communal, droit qu'elles ont depuis 1958. Il fallait lire (dernière phrase) « La votation devrait intervenir si possible avant les élections au conseil bourgeoisial de cet automne, élections auxquelles les femmes bourgeoises de Bâle prennent part pour la première fois.

Joyeux anniversaire !

Le « Schweizer Frauenblatt » célèbre le 40e anniversaire de sa fondation. C'est à Aarau qu'il vit le jour et il avait, alors comme aujourd'hui, pour mission de défendre les intérêts féminins dans tous les domaines et de lutter pour obtenir les droits politiques et économiques. Le journal est publié actuellement à Winterthour.

Au cours des ans, la vie du journal a été confiée à une « communauté » qui veille à la tenue du journal et porte le souci de son équilibre financier. C'est là une tâche ardue. Un journal d'idées, qui ne flatte pas l'opinion courante, qui invite à la lutte contre les préjugés, a de la peine à devenir largement populaire.

Des femmes distinguées se sont succédé à la rédaction : Elisabeth Thommen, Hélène David, Emmi Bloch, Elisabeth Studer-de Goumois, Betty Wehrli-Knobel...

Grâce à son rythme de parution, le « Schweizer Frauenblatt » tient remarquablement la chronique de la vie féminine suisse et si sa présence venait à manquer, on se demande qui maintiendrait fermement le faisceau des intérêts féminins, qui donnerait ce reflet fidèle des efforts de nos groupements ?

Aussi est-ce de tout cœur que nous souhaitons de longues et fécondes années au « Schweizer Frauenblatt » en route vers son demi-siècle.

Association genevoise pour le suffrage

Le 11 juin, l'Association genevoise pour le suffrage féminin a tenu son assemblée annuelle dans les salons de l'Union des femmes. Mme Prince présenta son rapport présidentiel, puis les comptes furent approuvés. Grâce à un legs, ils accusent un léger bénéfice.

Mme A. Choisy donna ensuite un résumé de l'Assemblée suisse pour le suffrage féminin, à Aarau, les 3 et 4 juin. Puis Mlle Lavarino fit défiler devant un auditoire ravi, une série de clichés en couleurs qu'elle a rapportés de son récent voyage à la Côte d'Ivoire. Elle accompagna ces images de commentaires des plus intéressants.

Cette assemblée se trouvait bien sous le signe de l'Afrique, elle recevait, comme hôte, Lady Adéma, épouse du chef suprême de la justice du nouvel Etat indépendant du Nigéria. Celui-ci est venu en Suisse pour étudier certains aspects de nos institutions et prendre contact avec le B.I.T. Lady Adéma put évoquer le paysage et les mœurs de son pays grâce aux clichés de Mlle Lavarino. Malgré la distance, dit-elle, il y a bien des analogies entre la Côte d'Ivoire et le Nigéria.